



ECAM 4

PAUVRETE ET CONDITIONS DE VIE AU CAMEROUN EN 2014

1. Introduction

L'approche objective de l'analyse de la pauvreté présente généralement deux composantes (pauvreté monétaire, la pauvreté des conditions de vie). Dans la deuxième composante, la pauvreté est saisie dans sa dimension d'exclusion par rapport à un ensemble des besoins qui permettent de mener une vie décente dans une société. Cette forme de pauvreté, qui traduit une situation de manque, regroupe généralement trois aspects : la pauvreté d'existence liée aux conditions matérielles d'habitation, la pauvreté en termes de capital humain, et la pauvreté d'exclusion sociale. Il n'est pas question dans [cette note](#) de construire un indicateur de pauvreté des conditions de vie, mais de mettre en relation le statut de pauvreté monétaire avec les aspects liés aux conditions d'habitation et équipements des ménages, à l'environnement des ménages et leur cadre de vie et, enfin à leur accessibilité aux infrastructures de base.

2. Pauvreté, habitat et équipements des ménages

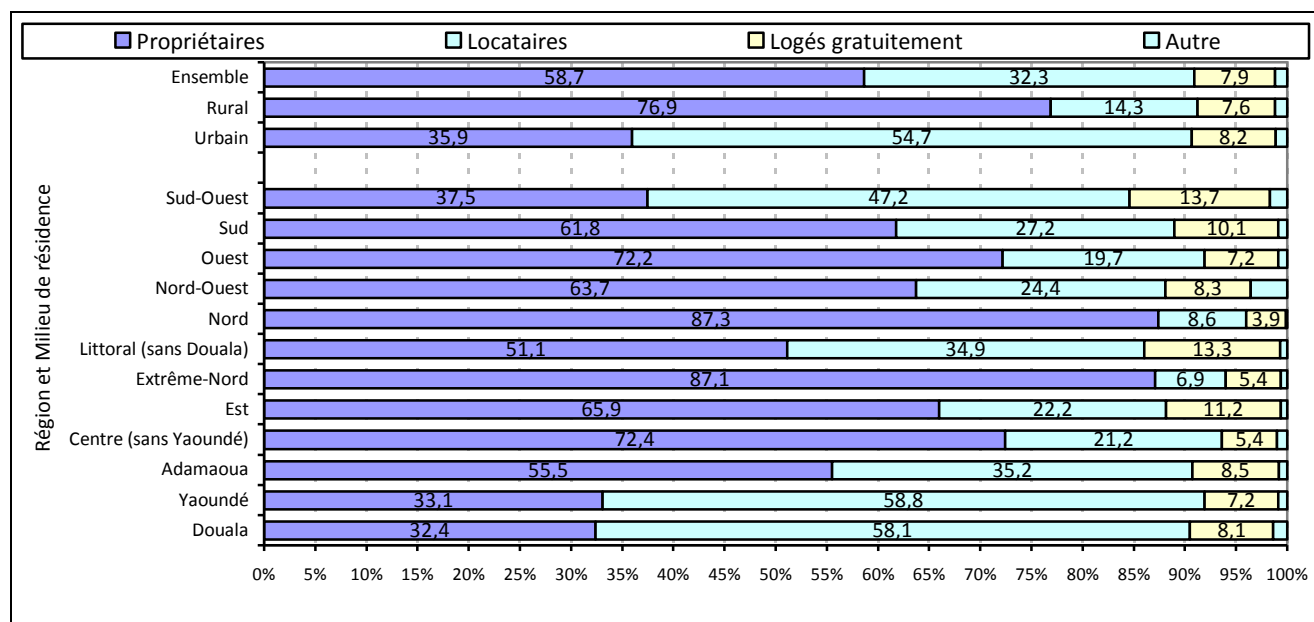
2.1. Statut d'occupation des logements

L'analyse selon le statut d'occupation des logements laisse apparaître que les ménages sont relativement plus propriétaires (58,7%) que locataires (32,3%) ou logés gratuitement (7,9%). Dans l'ensemble, 87,1% de ménages pauvres sont propriétaires du logement qu'ils occupent. Cette tendance est aussi bien observée [selon](#) le milieu de résidence que dans certaines régions d'enquête telles que le Nord (96,2%), l'Extrême-Nord (94,0%), le Centre sans Yaoundé (93,7) et dans une moindre mesure au Sud (88,0%), dans l'Adamaoua (85,8%) et à l'Ouest (85,3%). Ce constat déjà observé en 2001 et 2007 (ECAM 2 et ECAM 3) est à mettre en rapport avec le type de matériau utilisé pour la construction des logements possédés par les ménages pauvres.

En revanche, la location est le statut d'occupation le plus répandu chez les ménages non pauvres. Ce statut d'occupation est plus répandu en milieu urbain (54,7%), notamment dans les villes de Yaoundé (58,8%) et de Douala (58,1%). Ce pourcentage est de 14,3% en milieu rural.

Par ailleurs, le Sud-Ouest (13,7%) et le Littoral sans Douala (13,3%) sont les régions où la proportion des ménages logés gratuitement est relativement plus importante.

Graphique 1 : Statut d'occupation de logement par région et par milieu de résidence (%)



Source: ECAM 4, INS, Cameroun, 2014

2.2. Standing des logements

Au total, 36,8% de ménages disposent des installations sanitaires améliorées (WC avec chasse d'eau ou latrines aménagées) non partagées. Il existe un écart important entre le milieu urbain (49,4%) et le milieu rural (26,7%), de même qu'entre les pauvres (23,8%) et les non pauvres (41,5%).

En ce qui concerne les murs, 80,3% de ménages disposent de logements avec des murs en matériaux définitifs (béton, parpaings, briques cuites ou en pierre taillée, brique de terre). L'écart entre les pauvres (81,5%) et les non pauvres (79,9%) n'est pas perceptible.

Huit ménages sur dix (81,8%) ont la toiture de leur logement faite en matériau définitif (ciment, tôle ou tuile). Cette proportion est de 54,0% pour les ménages pauvres et de 91,9% pour les ménages non pauvres. Suivant le milieu de résidence, un écart important est enregistré : 99,1% en milieu urbain et 67,9% en milieu rural.

S'agissant du sol, 60,3% de ménages ont le sol de leur logement recouvert de ciment ou de carreaux. Un écart important est observé entre le milieu urbain (91,0%) et le milieu rural (35,8%), de même qu'entre les ménages pauvres (20,3%) et les ménages non pauvres (74,9%).

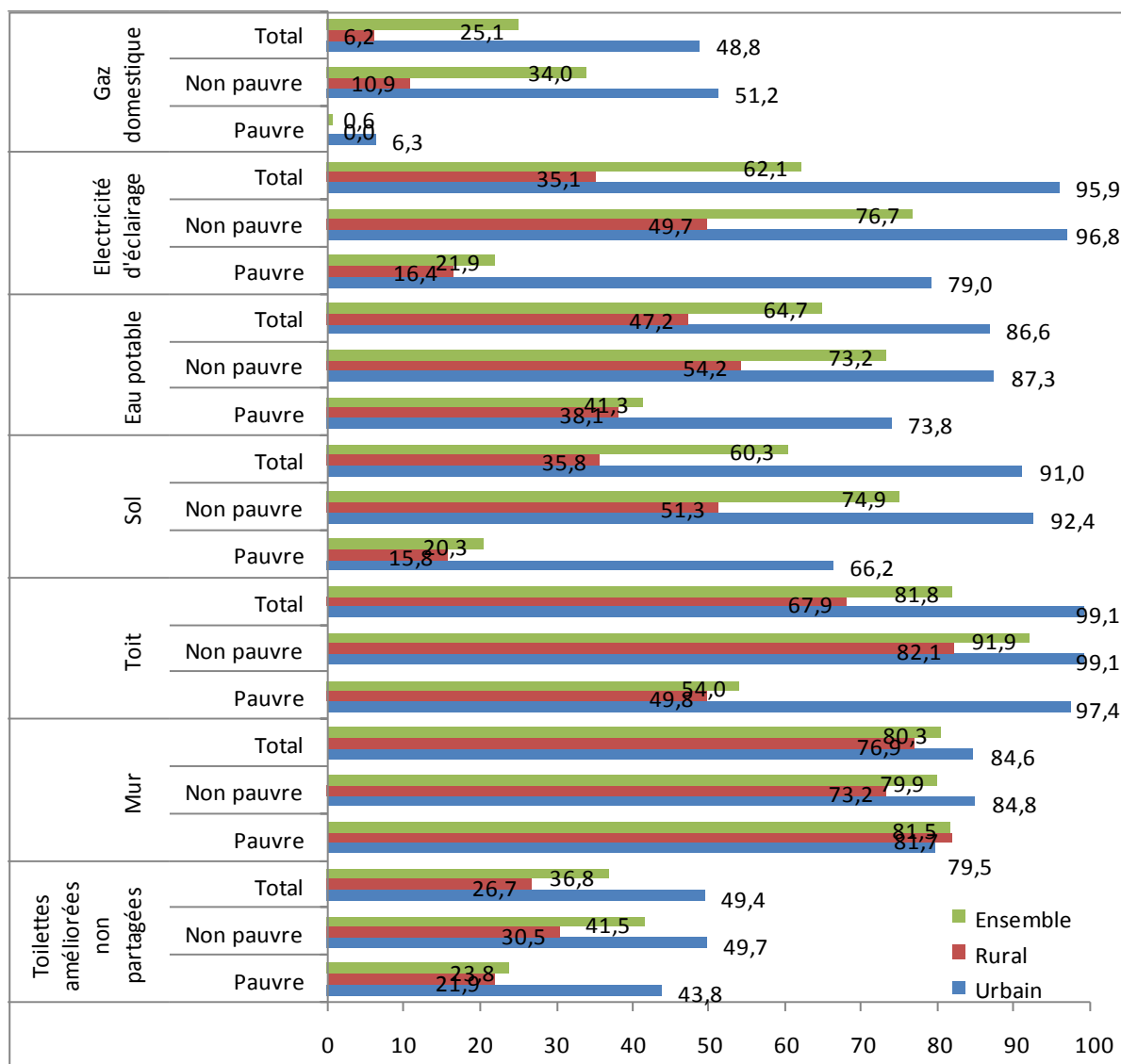
Dans l'ensemble, 83,8% de ménages ont accès à une source d'eau améliorée (robinet dans le logement ou la concession, le robinet public ou borne fontaine, le puits à pompe ou forage, le puits protégé, la source d'eau protégée, l'eau de pluie et l'eau en bouteille). Pour les régions d'enquête de Douala, de l'Extrême-Nord et de Yaoundé, cette proportion se situe à plus de 90% et traduit le fait que les ménages y ont relativement plus accès. Ce pourcentage est plus élevé en milieu urbain (94,1%) qu'en milieu rural (75,7%); chez les ménages non pauvres (87,3%) que chez les ménages pauvres (74,4%).

Par ailleurs, 64,7% de ménages ont accès à l'eau potable (eau distribuée par CAMWATER, eau de forage et eau minérale). Les ménages pauvres (41,3%) ont relativement moins accès à la source d'approvisionnement en eau potable par rapport à

ceux non pauvres (73,2%). Les régions de l'Est (42,4%) et du Nord (38,0%) sont celles où les ménages ont le moins accès à l'eau potable, avec des proportions situées en dessous de 50%.

Pour ce qui est de l'accès à l'électricité et au gaz domestique, près de deux ménages sur trois (62,1%) ont accès à l'électricité comme source d'éclairage, tandis qu'un ménage sur quatre utilise le gaz domestique (25,1%).

Graphique 2 : Pourcentage de ménages vivant dans un logement avec WC (water closet) à chasse d'eau, en matériaux définitifs, et ayant accès à l'eau potable, à l'électricité et disposant du gaz domestique selon le milieu de résidence et selon le niveau de vie



Source: ECAM 4, INS, Cameroun, 2014

2.3. Equipement en biens durables

Les biens durables possédés par le ménage permettent d'apprécier le niveau de confort dans lequel vivent ses membres. Les résultats de l'ECAM 4 montrent que dans l'ensemble, les biens durables sont possédés par moins d'un ménage sur deux, à l'exception des téléphones mobiles (77,8%). Les biens durables sont beaucoup plus

possédés par les ménages non pauvres. La proportion des ménages pauvres possédant ces biens durables est de loin inférieure à celle des non pauvres.

Dans l'ensemble, les ménages pauvres ne possèdent pas de climatiseur, et presque pas de véhicule (0,1%), de téléphone fixe (0,3%), d'ordinateur (0,5%), de congélateur (0,5%), de réfrigérateur (0,6%) et de cuisinière (0,6%). Le problème de la possession de la plupart de ces équipements se pose avec beaucoup d'acuité en milieu rural, car l'utilisation de ces équipements est tributaire de la disponibilité de l'énergie électrique et des installations techniques appropriées, surtout en ce qui concerne les équipements électroménagers et électroniques.

3. Pauvreté, environnement et cadre de vie

3.1. Nuisances subies par le ménage

Le bien-être des populations est sujet à problème si l'environnement du ménage n'est pas assaini. La présence dans le logement des rats, des souris et d'autres insectes nuisibles, et l'écoulement des eaux usées aux alentours du logement traduisent le degré d'insalubrité de l'environnement immédiat du ménage. Les résultats montrent que d'une manière générale, l'environnement immédiat du ménage n'est pas suffisamment assaini, ni en milieu urbain, ni en milieu rural, ni chez les pauvres et encore moins chez les non pauvres. En effet, l'environnement immédiat du ménage est caractérisé par une forte présence de moustiques (81,0%), des souris, des rats (77,1%) et des cafards (62,9%). De plus, une proportion assez importante (42,4%) de ménages est victime de la nuisance sonore.

3.2. Emplacement du logement

Vivre près d'un cours d'eau non aménagé, d'une ligne électrique de haute tension, d'une station service, d'un dépôt pétrolier ou gazier, d'une ligne de chemin de fer ou d'un aéroport présente des risques permanents pour les membres du ménage. Ces zones sont proscrites à proximité de l'habitat conformément à la réglementation en vigueur¹.

Dans l'ensemble, un peu plus d'un ménage sur trois habite un logement situé près d'un cours d'eau non aménagé. S'agissant de la haute tension électrique, moins d'un ménage sur trois (33,0%) est situé dans un périmètre d'insécurité par rapport à une ligne de haute tension. Bien que la proportion de ménages exposés au risque lié à la proximité des stations d'essence (3,4%) ou les lignes de chemin de fer soit faible (7,4%), il convient de relever que cette proportion est plus importante (13,1%) en milieu urbain notamment pour les ménages non pauvres.

¹ Loi N° 2004/003 du 21 avril 2004 régissant l'urbanisme au Cameroun.

4. Accessibilité aux infrastructures de base

4.1 Accessibilité à l'eau et à l'électricité

Les résultats de l'ECAM 4 montrent que les ménages se trouvent en moyenne à une distance d'environ 3,6 km du poteau électrique ENEO le plus proche, et à 1,6 km d'un point le plus proche de branchement au réseau de distribution d'eau de la CDE. De longues distances (6,9 km en moyenne) sont essentiellement observées en milieu rural en ce qui concerne l'électricité.

4.2 Accessibilité aux marchés des produits alimentaires, aux services de sécurité de proximité, aux points de ramassage des ordures ménagères

Les logements des ménages se trouvent en moyenne à 4,6 km du marché des produits alimentaires le plus proche. S'agissant du poste de police/gendarmerie, les membres de ménages doivent parcourir en moyenne 7,2 km pour atteindre le poste de police ou de gendarmerie le plus proche. Cette distance est de 2,6 km en milieu urbain et de 11,0 km en milieu rural. Du fait de cet éloignement, moins d'un ménage sur deux (46,2%) déclare être satisfait des prestations des services des forces de maintien de l'ordre. Quant aux points de ramassage des ordures ménagères, il ressort des résultats de l'enquête qu'un ménage urbain doit parcourir en moyenne 0,8 km pour atteindre le point de dépôt des ordures ménagères le plus proche.

4.3 Accessibilité aux centres d'état civil, aux hôpitaux de district, aux pharmacies, aux routes bitumées

Dans l'ensemble, un ménage se trouve en moyenne à une distance de 7,6 km du centre d'état civil le plus proche, 6,8 km de l'hôpital de district ou du centre médical d'arrondissement le plus proche, 5,2 km de la pharmacie ou de la pro-pharmacie la plus proche. Ces infrastructures de base sont plus accessibles aux ménages urbains qu'aux ménages ruraux. Il en est de même pour les routes bitumées. En effet, les ménages urbains doivent parcourir seulement 1,0 km en moyenne pour atteindre la route bitumée la plus proche contre 16,1 km pour ceux du rural.

5. Conclusion

Les résultats montrent que, que ce soit l'habitat, l'environnement du ménage ou l'accessibilité physique des ménages à certaines infrastructures de base, qui sont tous des éléments pouvant avoir des effets sur le bien-être des membres du ménage, les ménages pauvres et plus particulièrement ceux du milieu rural y ont moins accès ou les possèdent moins.